

Direction de l'évaluation des risques

## Comité d'experts spécialisé « Eaux »

### Procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2019

*Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.*  
*Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet ([www.anses.fr](http://www.anses.fr)).*

#### Etaient présent(e)s :

- Membres du comité d'experts spécialisé
- Mmes Ayrault (Vice-Présidente), Celle-Jeanton, Dublineau, Petit, Sauvant-Rochat, Togola, Tremblay, Viallette, Welté ;
- MM. Baron, Boudenne, Carré, Cimetière, Dagot, Gaspéri, Gonzalez, Lévi (Vice-Président), Moulin, Perdiz, Sarakha.
  
- Coordination scientifique de l'Anses
- Unité d'évaluation des risques liés à l'eau

#### Etaient excusé(e)s, parmi les membres du collectif d'experts :

- Mmes Albasí, Cabassud, Caron ;
- MM. Bornert (Président), Humbert, Huneau.

#### Présidence

M. Lévi assure la présidence de la séance le matin et Mme Ayrault l'après-midi.



## 1. Ordre du jour

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante :

- Demande d'avis sur un projet de décret et quatre projets d'arrêtés relatifs à la sécurité sanitaire des eaux de piscine (saisine 2019-SA-0037).

## 2. Gestion des risques de conflit d'intérêts

Le président, après avoir vérifié en début de réunion que les experts n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer, précise que l'analyse des liens déclarés n'a pas mis en évidence de risque de conflit au regard des points de l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

## 3. Synthèse des débats, détail et explication des votes, y compris les positions divergentes

### **Demande d'avis sur un projet de décret et quatre projets d'arrêtés relatifs à la sécurité sanitaire des eaux de piscine**

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 20 experts sur 26 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

L'avis de l'Anses est requis sur un projet de décret et quatre projets d'arrêtés relatifs à la sécurité sanitaire des piscines publiques.

L'avis présenté a déjà été validé lors de la séance du 9 juillet 2019. Avant publication de ce dernier, la Direction générale de la santé consultée avant publication a signalé des besoins d'éclaircissement. Certains points ont été rediscutés par les experts, notamment :

- Les définitions des types de piscines ;
- Le suivi des trihalométhanes ;
- La réduction de la fréquence des contrôles sanitaires.

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote à la suite de la présentation par le président du groupe de travail, des modifications apportées au projet d'avis qui a été validé en juillet 2019 Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les experts adoptent à l'unanimité les modifications apportées à l'avis validé en juillet 2019 relatif à la demande d'avis sur un projet de décret et quatre projets d'arrêtés relatifs à la sécurité sanitaire des eaux de piscine.